

## L'essentiel sur les concessions funéraires et le sort des cendres

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

### Public concerné :

Notaires et collaborateurs du notariat

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Définir le contrat de concession funéraire, retenir la différence entre les concessions funéraires et les sépultures et identifier les différents types de concessions
- Classifier et appliquer les volontés du fondateur.
- Expliquer les obligations du fondateur et des ayants cause
- Synthétiser et recommander la pratique liée aux cendres funéraires depuis la Loi du 19 décembre 2008

### Contenu :

#### Introduction

#### Les dernières volontés

#### La concession funéraire

- La différence entre sépulture, concession funéraire temporaire, centenaire et perpétuelle
- La différence entre concession de famille, collective ou individuelle
- Le contrat de concession funéraire
- Le(s) fondateur(s), ses « proches » et ses ayants-cause
- L'entretien de la concession funéraire
- La transmission d'une concession funéraire
- Le droit à l'inhumation et la question de l'inhumation en terrain privé.

#### Le statut des cendres depuis la Loi du 19 décembre 2008 “Loi Sueur”

- Le nouveau statut juridique des cendres (assimilation au corps humain)
- La place des cendres dans le cimetière
- La place des cendres hors des cimetières

### Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances en négociation immobilière d'un an minimum sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

# Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation